

**MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2021 À 19 H 00
PAR MICROSOFT TEAM (HUIS CLOS) – DÉCRET 2020-004
ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 janvier 2021**
- 4. Suivi des séances précédentes**
- 5. Trésorerie**
 - 5.1 Chèques : Journal des déboursés 202000775 à 202100048 (229 090,80\$)
 - 5.2 Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal
 - 5.3 État des comptes au 19 janvier 2021
- 6. Correspondance**
- 7. Période de questions par courriel à : mairie@villeplaisance.com**
- 8. Administration, finances et communication**
 - 8.1 Paiement de factures de plus de 5 000\$:
 - a) Excavation Amyot (dénouement) 5 564,30\$
 - 8.2 Rabais de 50% sur la carte d'accès au Parc national de Plaisance pour les citoyens de la municipalité de Plaisance
 - 8.3 Signature du protocole entre le Ministère des transports du Québec (MTQ) et la Municipalité de Plaisance / Travaux montée Papineau – 1.8M\$
 - 8.4 Rapport annuel – Application du règlement de gestion contractuelle
 - 8.5 Assurance des cyberrisques – Mutuelles des municipalités du Québec (MMQ)
 - 8.6 Demande de subvention à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Gestion des actifs
 - 8.7 Dépôt de la liste officielle de la vente des immeubles pour non-paiement des impôts fonciers 2021
 - 8.8 Mandat à représentant pour autoriser le secrétaire-trésorier ou un représentant à enchérir pour l'acquisition de certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes
 - 8.9 Demande d'aide financière – Fonds étudiant II - FTQ
- 9. Sécurité publique et hygiène du milieu**
 - 9.1 Rapports mensuel du service incendie (décembre 2020 et janvier 2021)
 - 9.2 Rapport mensuel Ordures- recyclage – compostage - décembre 2020
 - 9.3 Rapport de la consommation d'eau - Aquatech
- 10. Urbanisme et aménagement**
 - 10.1 Rapports mensuels du Directeur du service d'urbanisme et environnement
 - 10.2 Procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 12 janvier 2021
 - 10.3 Demande de dérogation mineure – 289 Ferron

11. Développement économique

- 11.1 Autorisation pour réaliser les opérations nécessaires liées à l'acquisition d'une partie du lot 4 852 518 pour un 3^{ième} puits d'alimentation en eau
- 11.2 Mandat à la firme TechnoRem Inc. - Phase 2 - 3^{ième} puits d'alimentation en eau - lot 4 852 518

12. Loisirs, santé et bien-être

- 12.1 Rapport mensuel du coordonnateur des loisirs et de la culture

13. Transport et voirie

14. Culture et patrimoine

15. Nouveaux items

16. Période de questions

17. Levée de la séance

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue **le 1^{er} février 2021 à 19 h 00** par visioconférence et à laquelle sont présents : Madame la conseillère et Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau
Luc Galarneau

Richard O'Reilly
Miguel Dicaire

Micheline Cloutier

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Christian Pilon.

Assistent également à la séance Monsieur Benoit Hébert, Directeur général et secrétaire-trésorier.

Monsieur le maire, Christian Pilon souhaite la bienvenue aux membres présents.

1.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-019

Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par appel conférence ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-020

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-021

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 janvier 2021

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4.

Suivi des séances précédentes

Un tableau résumé des résolutions adoptées est déposé aux membres du conseil pour analyse.

5. Trésorerie

5.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-022

Chèques : Journal des déboursés - 202000775 à 202100048

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de janvier 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE le journal des déboursés tel que déposé auprès des membres du conseil pour le mois de janvier totalisant la somme de **229 090,80\$** portant les numéros de déboursés **202000775 à 202100048** soit adopté.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5.2

Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal

Conformément aux dispositions du règlement numéro 430-19, le secrétaire-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fonds auxquelles les dépenses sont faites et dépose aux membres du conseil un rapport sur les dépenses autorisées.

Benoit Hébert
Secrétaire-trésorier

5.3

État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité sont déposés aux élu(e)s pour analyse.

6. Correspondance

Une liste de correspondances du mois de janvier 2021 est déposée aux élus.

7. Période de questions par courriel à : maire@villeplaisance.com

8. Administration, finances et communication

8.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-023

Factures à payer de plus de 5000\$

CONSIDÉRANT les factures à payer qui ne sont pas autorisées par le règlement de délégation de pouvoirs #430-19;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE soient payés les factures suivantes :

- a) Excavation Amyot (déneigement) 5 564,30\$

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder aux paiements ci-hauts mentionnés.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.2

RÉSOLUTION 2021-02-024

Rabais de 50% sur la carte d'accès au Parc national de Plaisance pour les résidents de la municipalité de Plaisance

CONSIDÉRANT les discussions au budget ;

CONSIDÉRANT l'entente conclue entre la municipalité de Plaisance et le Parc national de Plaisance ;

CONSIDÉRANT l'instauration d'une nouvelle formule ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE ce conseil autorise un montant maximum de 4 000\$ au budget pour cette entente ;

QUE les citoyens de Plaisance, sur présentation de pièces justificatives, pourront se procurer directement à l'accueil du Parc national de Plaisance une carte d'accès annuel à 50% du prix régulier ;

ATTENDU que ce rabais s'applique uniquement au Parc national de Plaisance.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.3

RÉSOLUTION 2021-02-025

Signature d'une entente de collaboration (protocole) entre le Ministère des transports du Québec (MTQ) et la Municipalité de Plaisance / Travaux montée Papineau – 1.8M\$

CONSIDÉRANT la réalisation des travaux de réfection de la montée Papineau par le Ministère des transports du Québec;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance doit aussi réaliser des travaux de réfection des services municipaux (conduites d'aqueduc et d'égout);

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement d'emprunt #451-20 de 1.8M\$ pour autoriser la réalisation desdits travaux et le financement de la participation financière municipale;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une entente de collaboration (protocole) par le Ministère des transports du Québec (200762);

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE le préambule soit partie intégrante résolution;

QUE ce conseil autorise le maire, Christian Pilon et le directeur général, Benoit Hébert à signer le document « Entente de collaboration (protocole) » entre le Ministère des transports du Québec et la municipalité de Plaisance pour la participation financière de 1.8M\$ de la municipalité dans le projet de réfection de la montée Papineau tel que présenté dans le règlement d'emprunt #451-20

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.4

RÉSOLUTION 2021-02-026

Rapport annuel – Application du règlement de gestion contractuelle

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle 2020;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE le conseil accepte le rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle 2020 comme s'il était au long reproduit.

QUE ce rapport soit diffusé sur le site internet de la municipalité.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.5

RÉSOLUTION 2021-02-027

Assurance des cyberrisques – Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)

CONSIDÉRANT le risque réel des cyberattaques;

CONSIDÉRANT que malgré les antivirus et les protections utilisées par la municipalité pour protéger ses données, la municipalité n'est pas à l'abri des pirates informatiques;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil autorise la dépense de 1000\$ pour l'option B de la couverture en assurance pour la protection contre les cyberattaques.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.6

RÉSOLUTION 2021-02-028

Demande de subvention à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) Gestion des actifs

CONSIDÉRANT les subventions disponibles à la FCM pour aider les municipalités à renforcer leurs pratiques de gestion des actifs;

CONSIDÉRANT que cette subvention nous permettrait de tirer le maximum de chaque dollar investi dans les infrastructures et d'assurer l'avenir de nos systèmes de transport, de production d'eau potable et de traitement des eaux usées, de nos bâtiments et d'autres infrastructures clés;

CONSIDÉRANT que le financement du Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) de la FCM serait particulièrement intéressant pour notre municipalité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE ce conseil accepte de présenter une demande à la FCM ;

QUE ce conseil autorise le directeur général, M. Benoit Hébert à fournir et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la demande de subvention.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.7

RÉSOLUTION 2021-02-029

Dépôt de la liste officielle de la vente des immeubles pour non-paiement des impôts fonciers 2021

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier soumet au conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 10 juin 2021 afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ledit état soit et est approuvé par le conseil et que le secrétaire-trésorier, directeur général prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.8

RÉSOLUTION 2021-02-030

Mandat à représentant pour autoriser le secrétaire-trésorier ou un représentant à enchérir pour l'acquisition de certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

CONSIDÉRANT que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2021-02-029;

CONSIDÉRANT que ce conseil croit opportun d'autoriser le secrétaire-trésorier, directeur général ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce conseil autorise le secrétaire-trésorier, directeur général ou la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 10 juin 2021 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.9

RÉSOLUTION 2021-02-031

Demande d'aide financière – Fonds étudiant II - FTQ

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour l'embauche d'une(e) étudiant(e) au poste d'animation CIEC;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE ce conseil autorise M. Jason Carrière, Coordonnateur aux loisirs et à la culture à signer la demande d'aide financière et tout autre document se rapportant à ladite aide financière pour l'embauche d'un ou d'un(e) étudiant(e) au poste d'animation CIEC;

QUE la Municipalité de Plaisance s'engage à gérer ladite aide financière en accord avec les paramètres du Fonds étudiant II - FTQ.

QUE les personnes suivantes font parties du comité local à titre de membre :

Benoit Hébert directeur général
Jason Carrière directeur des loisirs
Thierry Dansereau conseiller municipal et citoyen
Luc Galarneau conseiller municipal et citoyen
Denis Legault citoyen
Ann Marielle Tinkler citoyenne

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9. Sécurité publique et hygiène du milieu

9.1

Rapports mensuels du Directeur du service des incendies de Plaisance

Monsieur Sylvain Desjardins, Directeur du service des incendies de Plaisance dépose un compte rendu de ses réalisations de décembre 2020 et janvier 2021.

9.2

Tableaux des tonnages de décembre 2020 : Ordures/Recyclage/Compostage

Le tableau des tonnages de décembre 2020 pour les ordures, le recyclage et le compostage est déposé au conseil.

9.3

Rapport de la consommation d'eau - Aquatech

Les rapports de la consommation d'eau de janvier 2021 ont été déposés au conseil.

10. Urbanisme et aménagement

10.1

Rapports mensuels du Directeur du service d'urbanisme et environnement

Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur du service d'urbanisme et environnement dépose un compte rendu de ses réalisations de janvier 2021.

10.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-032

Dépôt du procès-verbal du CCU du 12 janvier 2021

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal du CCU en date du 12 janvier 2021 ;

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE ce conseil entérine les résolutions #21-01-01 à #21-01-04 et les recommandations apportées à l'exception de la résolution #21-01-03.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-033

Demande de dérogation mineure, 289, rue Ferron

CONSIDÉRANT que la clôture projetée dans la marge de recul avant du côté de la rue Huneault, faisant l'objet de cette demande de dérogation mineure est d'une hauteur de 1,75 mètre, alors que selon l'article 9.2.2.1 *Marge avant* du règlement de zonage URB 99-05, la hauteur ne doit pas excéder 1,00 mètre, donc une dérogation de 0,75 mètre;

CONSIDÉRANT que l'implantation d'une clôture d'une hauteur de 1,75 mètre est permise hors de la marge de recul avant;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation sur cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la présente demande porte sur une disposition pouvant faire l'objet d'une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE le préambule soit partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil autorise cette demande de dérogation mineure, soit la construction d'une clôture d'une hauteur de 1,75 mètre à l'intérieur de la marge avant, tel que présentée;

QUE les effets visuels de cette clôture d'une hauteur plus élevée que la norme applicable, sont atténuées en considération de la pente descendante de la rue Huneault, le long de ce lot;

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11. Développement économique

11.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-034

Autorisation pour les opérations nécessaires à l'acquisition d'une partie du lot 4 852 518 pour un 3^{ième} puits d'alimentation en eau

CONSIDÉRANT que les recommandations du rapport de la firme TechoRem Inc. dans le cadre d'un mandat pour la recherche en eau souterraine en vue de l'alimentation en eau potable d'un 3^{ième} puits, émis en juillet 2020, indiquant que le site situé sur une partie du lot 4 852 518 est le site prioritaire pour des fins d'investigation;

CONSIDÉRANT que les conclusions favorables sur les résultats obtenus du puits d'essai foré sur le lot 4 852 518 par la firme TechoRem Inc.;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de procéder une acquisition d'une partie du lot 4 852 518, dont la configuration doit inclure l'espace minimal afin d'assurer le respect d'un rayon de 30 mètres, à l'intérieur duquel aucune activité, outre celles relatives au captage d'eau souterraine, n'est permise, et constituant l'aire de protection immédiate, tel que prescrits aux articles 54 et 56 du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;

CONSIDÉRANT qu'à l'intérieur de cette partie de lot 4 852 518, le futur puits d'alimentation doit être foré à une distance de moins de 5 mètres du puits d'essai, et il doit être implanté de manière à ne pas traverser la limite municipale vers l'est, relativement à l'application du rayon de 30 m de distance tracé autour du futur puits;

CONSIDÉRANT que le lot 4 852 518 est en zone agricole décrétée et qu'un tel projet d'acquisition requiert une autorisation sur une alinéation et un lotissement de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil autorise Benoit Hébert, directeur-général/Secrétaire-trésorier et Christian Pilon, maire à signer tout document relatif à une offre d'achat sur une partie du lot 4 852 518, ayant une superficie approximative 6677 mètres carrés, pour un montant qui sera recommandé par le professionnel Me Richard Laflamme à la suite des discussions à venir avec le propriétaire actuel du lot ;

QUE ce conseil, à la suite de la conclusion d'une offre d'achat conditionnelle à une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, mandate Pierre Villeneuve, directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement à soumettre une demande d'autorisation pour fins d'alinéation et de lotissement, incluant un paiement des frais inhérents au montant de 311,00\$, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de concrétiser ce projet

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-035

Mandat à la firme TechnoRem Inc. – Phase 2 - 3^{ème} puits d'alimentation en eau - lot 4 852 518

CONSIDÉRANT le courriel de Madame Mélanie Denoncourt, chargée de projet chez TechnoRem Inc. en date du 20 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts pour l'aménagement d'un nouvel ouvrage de captage et la demande d'autorisation auprès du MELCC ;

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE ce conseil autorise une dépense n'excédant pas 21 680\$ (taxes en sus) pour la réalisation des travaux en ingénierie de la phase 2 du projet.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12. Loisirs, santé et bien-être

12.1

Rapports mensuels du Directeur des loisirs et de la culture de Plaisance

Monsieur Jason Carrière, Directeur du service des loisirs et de la culture de Plaisance dépose un compte rendu de ses réalisations de décembre 2020 et janvier 2021.

13. Transport et voirie

14. Culture et patrimoine

14.1

Patrimoine et chutes de Plaisance

Démarches à venir pour déménager une maison de la montée Papineau sur le site des chutes de Plaisance.

Le conseil d'administration de Patrimoine et chutes de Plaisance regarde la possibilité de prolonger les heures d'ouverture des visites du site des chutes de Plaisance pendant la période estivale.

15. Nouveaux items

16. Période de questions par courriel à : maire@villeplaisance.com

17.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-036

Levée de la séance à 19 h 42

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Christian Pilon, Maire de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 1^{er} février 2021

_____(signé)_____
Christian Pilon
Maire

_____(signé)_____
Benoit Hébert
Directeur général/Secrétaire-trésorier